

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2025

n° 176-25

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250079 pour la création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (lot 2 : création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable)*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

La Ravoire

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysses

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffinat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 176-25

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250079 pour la création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (lot 2 : création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le lot 2 du marché relatif aux travaux de création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable), a été attribué à l'entreprise TPLM pour un montant estimatif de 397 655,50 € HT.

Afin de respecter les délais du marché et permettre la réalisation en tranchée commune avec les réseaux humides, TPLM réalisera la pose du fourreau électrique pour l'alimentation de la station d'épuration à la place d'Enedis.

En complément et à la demande du service exploitation, l'entreprise posera aussi un fourreau électrique pour l'alimentation future du réservoir d'Entrenant.

Un avenant est proposé pour prendre en compte ces travaux dont le montant s'élève à 17 232 € HT, ce qui représente une augmentation de 4,33 % du montant initial du marché et porte son montant à 414 887,50 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché n° 250079,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Damien Regairaz ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 250079 pour la création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (lot 2 : création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable),

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

176-25

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 250079 pour la création d'un collecteur d'assainissement et d'une station d'épuration et pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau d'Entrenant à La Thuile (lot 2 : création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	Avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34839H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34839H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
-----------------------------------	------------------

Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025
---	---------------------------